



Communiqué de presse
De la fédération des travailleurs de la métallurgie CGT

MINIS INGENIEURS ET CADRES 2015

+0,6 % : Pas même l'augmentation du SMIC !

La négociation 2015 sur les minis de salaires des Ingénieurs et cadres de la métallurgie s'est conclue sur un minuscule +0,6 %. La CGT ne signera pas cette proposition. D'ailleurs, une seule organisation syndicale l'a signée. La CGT réclamait une augmentation au moins égale à l'augmentation du plafond de la sécurité sociale (1,3 %) et à celle du SMIC (0,8 %). Nous demandions aussi un plan de rattrapage sur 5 ans des 8 % de retard pris depuis 10 ans par nos minimas sur le plafond de la sécurité sociale (8 % divisé par 5=1,6 %). En tout, nous demandions donc 1,3+1,6=2,9 %.

L'argument de l'UIMM pour proposer une aussi ridicule obole était que « le consensus des économistes » était à 0,5 % pour l'inflation 2015. Pourtant l'inflation annoncée est de 0,9 %. Le prix du pétrole très bas serait, selon l'UIMM, la cause de cette valeur faible. Qui peut assurer que le pétrole ne remontera pas ? Quelle crédibilité peut bien porter le « consensus des économistes » ? Vu la fréquence avec laquelle ils se trompent, il ne fait pas bon suivre leurs recommandations...

A la CGT, ce n'est pas l'augmentation des prix qui définit les salaires minima. Le salaire c'est le paiement de la qualification. La qualification des ingénieurs et cadres s'accroît tous les ans du fait de l'expérience accumulée. C'est le cas de toutes les catégories d'ailleurs.

Perdre encore sur le plafond de la sécurité sociale signifie dégrader toujours et encore notre statut « cadre ». Cela signifie réduire l'assiette des cotisations de l'AGIRC et donc dégrader ses recettes et sa situation financière. Notre future pension complémentaire ne pourra qu'en pâtir (l'AGIRC représente 40 % de notre future pension).

Perdre sur l'augmentation du SMIC, c'est accentuer le tassement des salaires. On paie de moins en moins notre qualification. L'économie française a pourtant de plus en plus besoin des salariés qualifiés et très qualifiés pour développer les technologies d'avenir qui assureront les emplois de demain. En nous traitant de la sorte, qu'ils ne s'étonnent pas de la désertion des ingénieurs et cadres de nos industries pour s'orienter vers d'autres domaines, d'autres professions ou d'autres pays...

Toutes les catégories de salariés sont concernées par ce chiffre. Les négociations pour les techniciens, les employés et les ouvriers dans les territoires partiront de ce 0,6 % pour l'augmentation de leurs salaires minis. Les négociations salariales dans les entreprises en 2015 s'inspireront aussi de ce chiffre, désormais validé au niveau national.

Contact presse :
MARIE VERGNOL
01. 55.82.86.21
REF / SL/SG

Montreuil, le 05 février 2015